

Mémoire présenté par la Compagnie de Téléphone de la Colombie-Britannique au Comité législatif saisi du Projet de loi C-4

Permettez-moi tout d'abord de dire que la Compagnie de Téléphone de la Colombie-Britannique se réjouit de pouvoir communiquer à votre Comité ses réactions sur le projet de loi dont vous êtes saisis.

Le Projet de loi C-4 témoigne de la volonté du gouvernement de mieux contrôler ses coûts, et c'est un objectif que BC Tel appuie résolument.

Nous sommes toutefois convaincus qu'il sera impossible d'atteindre de façon équitable les objectifs du projet de loi, au demeurant fort louables, et que le gouvernement devrait par conséquent continuer de recouvrer les dépenses liées à la réglementation à même ses recettes générales.

Si votre Comité décide de recommander l'adoption de ce projet de loi, malgré les difficultés d'application équitable qu'il va entraîner, BC Tel estime qu'il faudrait le modifier afin de:

1. circonscrire l'autorité du Conseil en ce qui concerne la nature et le coût des droits, redevances et frais qu'il sera en mesure d'imposer,